



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/recherche-d-information-par-commune-r820.html>
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/recherche-d-information-par-site-r813.html>
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map&object=Natura%202000

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : Collectivité territoriale

(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

Communauté de Communes Cœur de Sologne

ADRESSE : Place Simone Veil - 41600 Lamotte-Beuvron

TÉLÉPHONE : 02.54.83.09.92

TÉLÉCOPIE : _____

EMAIL : contact@coeurdesologne.com

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :

M. BIOULAC Pascal (Président)

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

En 2023, une inspection télévisée a révélé un état dégradé du forage de Sennely (04304X0008) nécessitant une réfection à très court terme. Une solution de substitution à ce forage a donc été étudiée par la commune de Sennely et la CCCDS (création d'un nouveau forage, interconnexion ...) et a conclu à la nécessité de créer rapidement un nouveau forage sur la commune de Souvigny-en-Sologne, en complément d'une interconnexion entre Vouzon / Lamotte Beuvron et la bache de stockage de Souvigny-en-Sologne. Cette solution permettra ainsi une sécurisation totale de l'approvisionnement en eau de ces 3 communes et permettra également la réfection du forage de la commune de Sennely (45).

Le forage F1 « LAUNOY » aura une profondeur maximale de 85 m afin d'atteindre le réservoir aquifère des calcaires d'Etampes (masse d'eau souterraine : « Nappe des calcaires de Beauce sous Sologne » n° FRGG0136.). Les aquifères supérieurs (sables et argiles du Burdigalien et marnes de l'Orléanais) seront isolés par cimentation annulaire ; l'objectif étant d'obtenir une eau exempte de pollutions diffuses, non vulnérable, et de composition physico-chimique similaire à celle du forage de Sennely pour la production d'eau potable collective.

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : Souvigny-en-Sologne (41)

LIEU(X)-DIT(S) : "LAUNOY"

A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

SIC n° FR2402001 - Sologne (voir localisation sur extrait cartographique)

A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 3 m² (superficie dalle béton et regard)
(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

ET / OU

LINÉAIRE TOTAL CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : _____
(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS : _____
(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

Environ 400 m² (stationnement de la foreuse autoportée, des véhicules de chantier et équipements

annexes de type groupe électrogène, compresseurs d'air, bacs à boues sur bennes étanche)

LINÉAIRES CONCERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Environ 5 à 6 semaines de travaux incluant 1 à 2 semaine(s) de pompages d'essai
L'objectif est un démarrage des travaux pour le printemps 2026

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- ☐ zone urbanisée ou construite
- ☐ routes et accotements
- ☐ autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)

- ☐ jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- ☐ grande culture
- ☐ friche
- ☐ jachère

☒ prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*)

Friche herbacée régulièrement fauchée

- ☐ autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)

- ☐ forêt de feuillus
- ☐ forêt de résineux
- ☐ forêt mixte
- ☐ plantation de peupliers
- ☐ bosquet
- ☐ haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)

- ☐ vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)

☒ cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)

Le ruisseau du Riou réceptionnera les eaux claires lors des tests de pompage .

- ☐ plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)

- ☐ mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)

- ☐ fossé

- ☐ autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)

- ☐ autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

- ☒ destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser :

Le milieu est déjà détruit par les opérations d'entretien par fauchage . Toutefois pour les besoins de mise en place du chantier et d'amélioration de la portance des sols, la zone concernée par les travaux fera l'objet d'un renforcement par un dépôt de graves calcaires compactées

- ☒ détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser :

Comme mentionné ci-dessus, le milieu est déjà détérioré par l'accès des engins de fauchage Il n'y aura pas d'assèchement du milieu, le pompage sera réalisé dans la nappe profonde des calcaires de Beauce, captée entre 63 et 85 m de profondeur. Il n'y aura aucune relation avec les écoulements de surface

- ☒ détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser :

Toutes les mesures préventives seront mises en place pour empêcher tout rejet sur le site (bennes étanches avec circulation en circuit fermé, bacs de rétention intégrés aux matériels annexes à fonctionnement thermique (groupes électrogènes et compresseurs, bâches au sol sous foreuse autoportée ...) Seules les eaux claires de pompage (eau de nappe de qualité eau potable) seront rejetées vers le ruisseau du Riou. Cette eau sera probablement de meilleure qualité que celle du ruisseau (absence de nitrates et de produits phytosanitaires)

- ☐ détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

Préciser :

Néant

- ☒ perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser :

Uniquement en phase travaux . Ces perturbations seront générées par le bruit, les vibrations, la fréquentation humaine, les phase de nettoyage par air-lift et les éventuelles projection de poussières. Elles ne seront toutefois que temporaires (5 à 6 semaines) et seront limitées par l'emploi de matériel à confinement sonore (cas du matériel à fonctionnement thermique par exemple). Ces perturbations ne seront que temporaires et uniquement localisées sur le site.

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

☒ **NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

☐ **OUI** : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Le site concerné fait déjà l'objet de fauchages réguliers de la végétation pour son entretien en bordure de la RD 126. Les perturbations de la faune ne seront que temporaires ; à savoir 5 à 6 semaines durant les travaux de forage. Lors de l'exploitation de l'ouvrage, les perturbations de la faune ne seront que ponctuelles (entretien du périmètre de protection immédiate, maintenance des équipements de pompage). Il n'y aura donc aucune modifications ou aggravation des perturbations par rapport à la situation actuelle.

Le projet présenté n'aura pas d'incidences notables sur le site NATURA 2000 Sologne de part sa très faible emprise. Son implantation a par ailleurs été préalablement validé par l'hydrogéologue agréé nommé sur ce projet.

Le boisement alentour de la parcelle limite les usages et le développement des activités de surface ; ce qui est bénéfique pour la pérennité de la production en eau potable publique.

L'exploitation de la nappe profonde captive de Beauce dans le niveau des calcaires d'Etampes élimine de ce fait tout risque d'interférence avec les zones humides de surface de cette zone NATURA 2000.

Il n'a pas été recensé d'incidences notables du projet sur le site NATURA 2000 Sologne.

Fait à : Lamotte - Beuvron

Le : 26/01/2026

Signature :



